

DÉPARTEMENT
MOSELLE

COMMUNE :

Communes de moins
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT
FORBACH

ALTRIPPE

Élection du maire et des
adjoints CMJ

Effectif légal du conseil municipal

9 + 2 suppléants

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice
9 + 2 suppléants

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

L'an deux mille vingt et un....., le douze..... du mois de juin.....
à dix-septheures zéro minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités
territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) de la commune de ALTRIPPE.....

Étaient convoqués les conseillers municipaux jeunes suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

BAURIERES Marie	BLANRUE Tess (suppléante)	BLUM Elena
BLUM Nathan	BRAYER David	KLEIN Baptiste
KLEIN Nicolas	SCHALL Mathilde	SCHMITT Cathy
SCHMITT Nicolas	TOUSCH Lauryne (suppléante)	

Absents ¹ : BLANRUE Tess (excusée).....
.....
.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain KONIECZNY..., maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mlle BLUM Elena a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 (dix) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après le premier tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mlles BLUM Elena, SCHALL Mathilde.....

2.3. Définition de la procédure de vote

Avant de procéder à l'appel à candidature pour les fonctions de maire et adjoints, il a été proposé aux Conseillers Municipaux Jeunes d'organiser le vote de façon à garantir un équilibre du scrutin entre les trois groupes d'âges.

Le groupe A des plus jeunes comptant 4 conseillers au lieu de 3 (en raison d'une égalité de voix entre les 2 candidats élus en 3ème position), ainsi que 2 suppléants et le groupe C des plus âgés ne disposant que de 2 conseillers, seul le groupe B dispose des 3 conseillers comme le stipule le règlement intérieur du CMJ.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

L'aménagement de vote proposé consisterait à faire voter les conseillers et suppléants du groupe A par binômes ramenant ainsi ce groupe aux 3 voix exigées par ce règlement intérieur.

Les groupes A, B et C disposeraient ainsi respectivement de 3, 3 et 2, soit un total de 8 voix pour les votes à réaliser durant la séance.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.5. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 (zéro) _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8 (huit) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 8 (huit) _____
- f. Majorité absolue ⁴ 5 (cinq) _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLUM Elena	1	un
BLUM Nathan	1	un
BRAYER David.....	1	un
KLEIN Nicolas	1	un
SCHALL Mathilde	1	un
SCHMITT Nicolas.....	3	trois.....

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour

2.6. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 (zéro) _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8 (huit) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 8 (huit) _____
- f. Majorité absolue ⁶ 5 (cinq) _____

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLUM Elena	1	un
BLUM Nathan	1	un
BRAYER David.....	1	un
KLEIN Nicolas	1	un
SCHALL Mathilde	1	un
SCHMITT Nicolas.....	3	trois.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. SCHMITT Nicolas..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. SCHMITT Nicolas..... élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application du règlement du CMJ (article 11), la commune doit disposer de deux adjoints jeunes.
 Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 (zéro) _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8 (huit) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 8 (huit) _____
- f. Majorité absolue ⁷ 5 (cinq) _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLUM Elena	3	trois.....
BLUM Nathan	1	un
BRAYER David.....	2	deux.....
KLEIN Nicolas	1	un
SCHALL Mathilde.....	1	un
.....

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 (zéro) _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8 (huit) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 8 (huit) _____
- f. Majorité absolue ⁹ 5 (cinq) _____

⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁸ Ne pas remplir les 3.1.2 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLUM Elena	3	trois
BLUM Nathan	1	un
BRAYER David	2	deux
KLEIN Nicolas	1	un
SCHALL Mathilde	1	un
.....

3.1.3. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mlle BLUM Elena a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Rappel de l'article 11 du règlement intérieur

A ce stade de l'élection, il a été rappelé aux Conseillers Municipaux Jeunes que conformément à l'article 11 du règlement intérieur qui précise que si le Maire et le premier adjoint étaient issus du même groupe d'âge, le deuxième adjoint devrait obligatoirement être choisi dans un autre groupe.

3.2.2. Aménagement du vote

Les 4 conseillers élus du groupe A étant tous candidats au poste de 2ème adjoint, il a été décidé, après discussion entre les participants de permettre le vote à tous les conseillers présents, soit un total de 10 voix, avec respectivement 5, 3 et 2 voix pour les groupes A, B et C.

3.2.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 (zéro) _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10 (dix) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1 (un) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 9 (neuf) _____
- f. Majorité absolue ¹⁰ 5 (cinq) _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLUM Nathan	4	quatre
KLEIN Baptiste	1	un
KLEIN Nicolas	2	deux
SCHALL Mathilde	2	deux
.....
.....

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour

3.2.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 (zéro) _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10 (dix) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 (zéro) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1 (un) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 9 (neuf) _____
- f. Majorité absolue ¹² 5 (cinq) _____

¹⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹¹ Ne pas remplir les 3.1.2 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLUM Nathan	3	trois.....
KLEIN Baptiste	2	deux.....
KLEIN Nicolas	2	deux.....
SCHALL Mathilde	2	deux.....
.....
.....

3.2.5. Proclamation de l'élection du second adjoint

M. BLUM Nathan..... a été proclamé(e) second adjoint et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ¹³

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 12 juin 2021, à 18 heures 30 minutes, en double exemplaire ¹⁴ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le maire CMJ, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),



Le maire CMJ

cb

Le conseiller municipal le plus âgé,



Les assesseurs,

Mathilde

Le secrétaire,



¹³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

¹⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.